

**Création de société civile**
Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

BANQUE CIC OUEST CIC CARQUEFOU ERDRE 6 RUE LEONARD DE VINCI 44470 CARQUEFOU déclare et atteste avoir reçu la somme de 5 000 €

LUGARD Jean-Michel , gérant de la société 2LLM IMMO SCI , société civile actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 192 CHEMIN DU HAUT MORNE BOURG 97170 PETIT BOURG , déclare, sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

- Associé : LUGARD Jean-Michel 192 CHEMIN DU HAUT DE MORNE BOURG 97170 PETIT BOURG

Nombre de parts : 375 Montant versé : 3 750 €

- Associé : LUGARD Loïc 56 RUE DE LA MENORTIERE 44470 MAUVES SUR LOIRE

Nombre de parts : 125 Montant versé : 1 250 €

En conséquence, sur demande de LUGARD Jean-Michel , la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation.

Dans le cas où la société ne serait pas finalement immatriculée, cette somme pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur instructions conjointes de l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 20 juillet 2024

Le déposant

("lu et approuvé" + signature)

x *Lu et approuvé*

JS16 *[Signature]*

Carole GUEMARD

